

## Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 janvier 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (370r, 371r, 372r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 28 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45199>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

# Description

Résumé Marie Moret, occupée par la prochaine assemblée générale de l'Association du Familistère, remercie brièvement Tisserant pour sa lettre du 25 janvier 1888. Elle lui demande s'il pourra venir à Guise quelques jours à partir du 3 février et que sa visite est attendue par messieurs Ganault et André, et par elle-même, Émilie et Marie-Jeanne Dallet. Elle l'informe que les opérations d'inventaire commenceront le 2 février et qu'elle pourrait retenir Ringuier et Ganault s'il arrivait dès le 3 février pour qu'ils discutent ensemble au cas où des incidents se produisaient au cours de l'inventaire. Elle lui annonce : que le conseil de famille des enfants d'Émile a été constitué et que Patoux, avoué à Saint-Quentin et ancien homme d'affaires d'Émile, a été nommé subrogé tuteur et assistera à l'inventaire ; que Ganault et Ringuier séjourneront à Guise trois jours et qu'ils ne feront venir Falaize qu'en cas d'incident ; que Dequenne, probable futur gérant désigné de la Société du Familistère, représentera celle-ci accompagné de monsieur André, le plus au courant des affaires de l'usine. Sur la modification de la raison sociale de la Société du Familistère : Veuve Godin et Cie au lieu de Godin et Cie.

Support La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Famille](#), [Météorologie](#), [Succession de Godin \(droit\)](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Patoux \[monsieur\]](#)
- [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)

Événements cités [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(29 janvier 1888, Guise\)](#)

Lieux cités [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023